

**COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 2016-021**

Le 4 avril deux mil seize à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 31/03/2016
 Membres en exercice : 15
 Membres présents : 12
 Nombre de votants : 14

Présents : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MARCHOIS Fabrice, PERRET Didier, QUATREMER Gilles, RICHARD Evelyne, RUBINI Morgane, TONKENS Gerben, VICENTE Georges.

Absent(e)s : MALEGUE Claude, MARTIN Aline, STABLO Marielle,

Pouvoir(s) : MALEGUE Claude à BEAL Gérard, STABLO Marielle à HILAIRE Valérie

Secrétaire de Séance : AUDINOS Maryvonne

OBJET : Tarifs et durée des concessions funéraires et des cases du columbarium

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Michel CONSTANT qui rappelle la délibération du 10 février 2003 fixant la durée ainsi que les tarifs des concessions funéraires et des cases du columbarium.

Il souligne que dans un principe d'équité, il serait souhaitable que les durées soient identiques quel que soit le mode d'inhumation choisi et propose que les durées soient ramenées à 15 et 30 ans permettant un meilleur suivi administratif lors des renouvellements. Il propose les tarifs ci-dessous détaillés :

NATURE	DUREE	SURFACE	TARIF
Concession simple	15 ans	2.50 m ²	150 €
Concession simple	30 ans	2.50 m ²	260 €
Concession double	15 ans	5.75 m ²	350 €
Concession double	30 ans	5.75 m ²	570 €
Case columbarium	15 ans	-	400 €
Case columbarium	30 ans	-	700 €

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de ramener à 15 et 30 ans la durée des concessions funéraires
- FIXE les tarifs comme présentés dans le tableau ci-dessus
- CHARGE le Maire de l'exécution des présentes dispositions

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Gérard BÉAL,
 Maire de Flaviac

